



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 11 novembre 2024 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

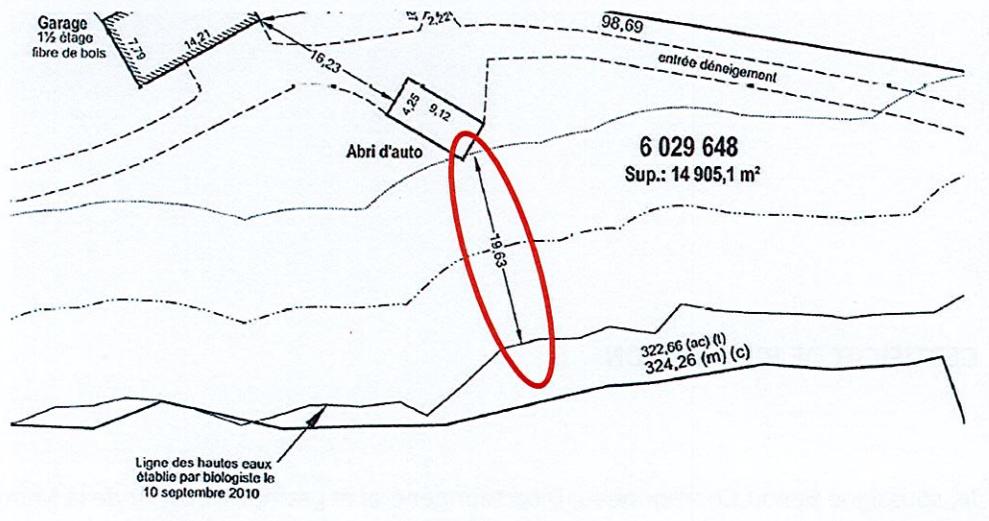
Daniel Guénette
168, chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4611-81-9978-0-000-0000
Lot : 6 029 648 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Construction d'un abri d'auto à moins de 20 mètres de la limite du littorale

Dérogation demandée

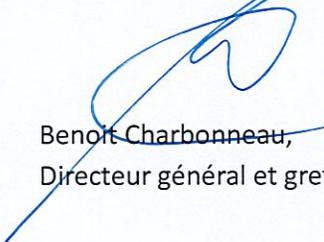
Construction d'un abri d'auto à 19.63 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 0.37 mètre sur la marge de non-construction de 20 mètres



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 11 novembre 2024 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 octobre de l'an deux mille vingt-quatre.


Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier